

# TRONÇON 9 – BOISÉ DE VERCHÈRES

Synthèse des efforts réalisés pour restreindre le déboisement  
(tableau 3.7, volume 5)

Étape	Superficie réduite du déboisement (ha)
Projet initial (avis de projet, février 2005)	6,9
Aire temporaire de travail dans l'emprise d'Hydro-Québec	4,8
Réduction de l'emprise permanente à 18 mètres	3,8
Réduction du déboisement de l'emprise permanente à 12 mètres	2,4
Ajout d'un forage directionnel dans la partie ouest du boisé (franchissement d'une coulée importante)	1,4

# TRONÇON 9 – BOISÉ DE VERCHÈRES

Résultat de l'inventaire forestier : Peuplements touchés par le projet

# strate forestière (diamètre moyen) (cm)	Principales essences	Âge	Longueur (m)	Superficie (ha)	Érablière exploitée (ha)	Nombre d'entailles perdus
1 (27 cm)	Hêtre (64 %) Bouleau jaune (10 %) Pruche (9 %) Érable rouge (8 %) Érable à sucre (5 %)	Jin	180	0,216	0,108	6
2 (30 cm)	Hêtre (27 %) Bouleau jaune (23 %) Bouleau gris (22 %) Érable rouge (13 %) Pruche (5 %)	Jin	295	0,354	0,060	6
3 (24 cm)	Bouleau jaune (24 %) Érable à sucre (21 %) Érable rouge (21 %) Hêtre (18 %) Pruche (9 %)	Jin	90	0,108	0,108	14
4 (22 cm)	Pruche (68 %) Érable rouge (21 %) Bouleau jaune (10 %)	50	195	0,234	0	0

Notes : JIN : Jeune inéquien : trois classes d'âge consécutives entre 20 et 80 ans  
ND : non disponible



# TRONÇON 9 – BOISÉ DE VERCHÈRES

Résultat de l'inventaire forestier : Peuplements touchés par le projet (suite)

# strate forestière (diamètre moyen) (cm)	Principales essences	Âge	Longueur (m)	Superficie (ha)	Érablière exploitée (ha)	Nombre d'entailles perdus
5 (ND)	Inventaire à venir	ND	225	0,270	ND	ND
6 (18 cm)	Érable rouge (50%) Pruche (24%) Bouleau jaune (10%) Bouleau gris (10%)	Jin	70	0,084	0	0
7 (ND)	Inventaire à venir	ND	60	0,072	ND	ND
8 (16 cm)	Pruche (54%) Érable rouge (26%) Bouleau gris (7%) Bouleau jaune (6%)	30	60	0,072	0	0
<b>Total</b>			<b>1 175</b>	<b>1,410</b>	<b>0,276</b>	<b>26</b>

Notes : JIN : Jeune inéquien : trois classes d'âge consécutives entre 20 et 80 ans  
ND : non disponible

# EN RÉSUMÉ

- Après analyse, la variante Lignes électriques a été privilégiée :
  - distance significativement plus courte (7,4 km vs 13,9 km)
  - secteur peu peuplé dans un rayon de 285 mètres (4 vs 89 résidences, 32 industries et commerces)
  - peu de projets prévus (bassins d'eaux usées) contrairement à un contournement par le sud
  - secteur de l'autoroute 20 présente un potentiel de développement
  - peuplements forestiers composés d'essences communes
    - aucun peuplement âgé n'a été relevé
    - aucune concentration de tiges de dimension importante (plus de 60 cm) n'a été inventoriée
  - habitats faunique et floristique ne sont pas à caractère exceptionnel
  - mesures d'atténuation permettront de minimiser le déboisement (1,4 ha plutôt que 6,9 ha initialement prévus dans un boisé de 5 600 ha)
  - mesures complémentaires d'atténuation permettront de compenser la perte permanente de boisé de l'ordre de 15 ha prévue en Montérégie.